

Mutuelle Santé territoriale Salle C17 au 2ème étage



Vendredi 29 janvier (complet)

**Mardi 2 février (ajout date)
Lundi 22 février**

**Vendredi 12 mars
Lundi 29 mars**

**Lundi 12 avril
Vendredi 30 avril**

**Lundi 10 mai
Vendredi 28 mai**

**Lundi 7 juin
Vendredi 25 juin**

Vendredi 9 juillet

🕒 De 9h30 à 16h30

Sans interruption.

📍 Pôle Formation à Joigny

Sur rendez-vous

Appelez le 03 73 92 00 04 ou envoyez un email à
gestion@mutuelle-amij.fr pour convenir d'un rdv.

Nous réalisons pour vous un **comparatif sur-mesure** de nos offres et de votre mutuelle actuelle ou de n'importe quelle offre du marché.

Pensez à apporter votre tableau de garanties.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2019-733 du 14 juillet 2019, l'assuré au titre d'un contrat d'assurance complémentaire santé est libre de résilier son contrat ou son adhésion à tout moment après une année d'assurance.